



Déclaration FSU Pas de Calais CTSD du lundi 2 septembre 2019

La Loi pour une Ecole de la confiance, promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019, va induire plusieurs changements dans les écoles dès cette rentrée, notamment dans les écoles maternelles.

En effet si les programmes de 2015, bien accueillis par les enseignants, sont toujours en vigueur, ils ont été complétés par des circulaires et guides ministériels qui sont très prescriptifs et qui ne sont pas dans l'esprit de ces programmes. Ainsi la circulaire de rentrée vise une entrée précoce dans l'apprentissage de mots et un entraînement phonologique soutenu. La vigilance doit être de mise car un apprentissage normatif des unités sonores trop précoces, pourrait engendrer de l'échec scolaire. Dans cette circulaire, on y trouve également des recommandations pédagogiques curieuses qui sont très éloignées de la conception de l'enseignant concepteur de ses pratiques et de son enseignement que porte la FSU. La scolarité obligatoire débute désormais à 3 ans. Un aménagement temporaire de l'assiduité de l'élève peut être décidé par le directeur d'école, sur proposition de la famille, encore une tâche supplémentaire pour le directeur. La maternelle doit pouvoir garder la souplesse qui la caractérise, en particulier pour les très jeunes élèves.

Toujours en maternelle, la Loi instaure deux visites médicales à 3 ou 4 ans et à 6 ans pour l'ensemble des élèves ... Comment allez-vous faire Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour assurer à chaque élève ces visites médicales ?

Notre Ministre de tutelle a beaucoup communiqué en cette fin août sur l'école inclusive. Au passage, quand le Ministre évoque l'École inclusive il ne fait référence qu'aux élèves en situation de handicap... Nous sommes d'accord pour dire que tous les enfants ont le droit à l'École et que l'engagement de l'ensemble des personnels est essentiel pour relever ce défi républicain. Toutefois la focalisation sur l'aide humaine permet d'occulter une réalité dérangeante qui est le manque de places dans les secteurs médico-sociaux et de santé. Ces structures étant parfois la réponse qui permet la compensation du handicap. L'École ne peut pas être l'alpha et l'oméga de la compensation du handicap. L'établissement spécialisé est aussi un lieu qui permet la construction d'un projet de vie et de scolarisation positif. Une cellule d'accueil et d'écoute a été installée dans notre département, est-elle opérationnelle ? Quelle réponse pouvez-vous apporter aux parents en détresse qui ne peuvent pas inscrire leur enfant dans telle ou telle structure en raison du manque de places ?

A cette rentrée vont être déployés les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé, ce qui n'est pas sans nous inquiéter. En effet, l'accompagnement des élèves va se dégrader ainsi que les conditions de travail des AESH. La FSU demande qu'un bilan soit dressé d'ici quelques mois afin d'en tirer toutes les leçons. De plus la gestion de ces PIAL sera confiée, en priorité, à des directeurs de SEGPA alors que leur charge de travail est déjà bien conséquente. Comment pourront-ils remplir leurs missions correctement avec cette charge de travail supplémentaire ?

Notre Ministre a également beaucoup évoqué la formation continue. Nous en sommes ravis car c'est un sujet que nous avons souvent évoqué avec vous, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, et vous savez que pour la FSU la formation est un levier essentiel et indispensable si on se fixe comme objectif la réussite scolaire de tous les élèves.

L'enquête Talis conduite par l'OCDE s'est intéressée pour la première fois à l'école primaire. Il en ressort que les enseignants des écoles se perçoivent comme moins efficaces et peu satisfaits de leur formation initiale et continue en regard de leurs homologues européens. C'est ce qui est repris dans la note publiée par la DEPP au mois de juin. Si un tiers des répondants français a pu bénéficier d'une formation continue, contre la moitié dans les autres pays, ils ne sont par contre que 16% à exprimer un avis positif sur la qualité de cette formation, contre un tiers chez leurs voisins européens...

Décidément il y a urgence. Urgence à développer des plans de formation continue qui partent des besoins réels des équipes (sachant que les personnels des écoles françaises réclament davantage de formation sur des objets comme l'utilisation du numérique dans les apprentissages ou encore la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers) et s'appuient sur les avancées de toute la recherche pédagogique. Une formation qui doit se faire sur le temps de travail et privilégier des méthodes de recherche-action à partir d'objets de travail définis par celles et ceux qui font la classe et l'école au quotidien. Et ce n'est certainement pas en prévoyant des temps de formation hors sol sur les temps de vacances que l'on fera évoluer la situation, sauf à vouloir seulement faire du chiffre et de l'affichage.

S'agissant des mesures que vous allez nous présenter, nous espérons que les choix que vous allez faire permettront à chaque classe d'obtenir des effectifs ne dépassant pas 25 élèves en ordinaire et 20 en prioritaire. Par ailleurs, si la FSU reconnaît l'effort qui a été fait sur les classes de CP et CE1 en éducation prioritaire, elle dénonce une dotation départementale inexistante. Le ministre ne peut à la fois reconnaître les bénéfices d'une baisse significative des effectifs et, en même temps, laisser des classes surchargées : aucun élève ne doit être éloigné du chemin de la réussite.